

aussi, mais ils seront condamnés aux peines éternelles de l'enfer.

— Les corps des damnés ne ressusciteront pas glorieux, c'est-à-dire qu'ils n'auront aucune des quatre qualités énumérées plus haut, ils seront seulement immortels, mais cette qualité sera pour leur malheur puisqu'elle les rendra capables de souffrir toujours les tourments affreux auxquels ils seront condamnés.

495. Q. Qu'est-ce que le ciel ?

R. Le ciel est un lieu de *délices*, dans lequel les *élus* voient Dieu *face à face*, participent à sa gloire, et jouissent d'un bonheur éternel.

— Un lieu de *délices* est un lieu où l'on jouit des plus grands plaisirs. Les *délices* du ciel ne ressemblent pas aux plaisirs de la terre : elles sont éternelles et toujours très pures et très parfaites, tandis que les plaisirs de la terre sont souvent très grossiers comme, par exemple, le plaisir de la gourmandise ; de plus ils sont ordinairement incomplets et toujours passagers.

Le plus grand bonheur du ciel est la vue et la possession de Dieu.

Les *élus* sont ceux qui méritent le ciel en servant Dieu de tout leur cœur pendant leur vie.

Voir Dieu *face à face*, c'est le connaître tel qu'il est en lui-même, ce n'est qu'au ciel que nous connaissons Dieu ainsi.

496. Q. Quels sont ceux qui vont au ciel ?

R. Ceux qui vont au ciel sont les justes qui n'ont point offensé Dieu, ou qui ayant eu le malheur de l'offenser, en ont fait *pénitence*.

— Pendant la vie, cette *pénitence* se fait par les mortifications qu'on s'impose ou par les *pénitences* que donne le confesseur, par les